



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obésité

Question écrite n° 100291

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question de l'obésité et particulièrement de l'obésité sévère (120 kg). L'obésité sévère augmente dans le monde entier, en particulier dans les pays émergents comme le Brésil ou la Chine. La France n'est pas épargnée par ce problème de santé publique. Si la médecine de l'obésité progresse, il reste à résoudre l'épineux problème de l'offre de soins, actuellement insuffisante au vu du nombre de Français concernés (près de 15 % de la population). Une meilleure organisation de l'offre des soins, c'est justement tout l'enjeu du plan obésité lancé à la demande du Président de la République, plan qui se met en place depuis début septembre 2010. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures concrètes prévues dans le cadre de ce plan.

Texte de la réponse

En France, même si la prévalence de l'obésité infantile s'est stabilisée depuis 2000, voire commence à diminuer selon l'enquête réalisée par le direction de la recherche, études, évaluation statistique du ministère chargé de la santé (DREES) datant de septembre 2010 (enquête relative à l'évolution de la prévalence du surpoids et de l'obésité des enfants réalisée sur 23 365 enfants de 5-6 ans dans 3 459 écoles réparties dans toute la France), un enfant sur six présente encore à ce jour un excès de poids. L'augmentation de la prévalence de l'obésité au cours des dernières années a concerné particulièrement les populations défavorisées. Les conséquences sur la santé sont dominées par le diabète et l'hypertension, les maladies cardiovasculaires et respiratoires, les atteintes articulaires sources de handicaps et certains cancers. Dans ce contexte, le Président de la République a souhaité que notre pays s'engage résolument dans la prévention de l'obésité et améliore sa prise en charge tout en accroissant l'effort de recherche. Afin d'enrayer la progression de la maladie et de faire face à ses conséquences médicales et sociales, un plan obésité 2010-2013 a été lancé le 20 juillet 2011. Ce plan s'articule autour de 4 axes prioritaires : améliorer l'offre de soins et promouvoir le dépistage ; mobiliser les partenaires de la prévention et agir sur l'environnement ; prendre en compte les situations de vulnérabilité et la discrimination des personnes obèses ; investir dans la recherche. En ce qui concerne la prévention du surpoids qui conduit à terme à l'obésité, ce plan s'appuie pour son volet « prévention » sur le Programme national nutrition santé PNNS 2011-2015, également lancé le 20 juillet 2011, ainsi que sur le Programme national de l'alimentation (PNA) et sur le Programme éducation santé. L'articulation de ces programmes est une condition essentielle de leur pertinence et de leur impact.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100291

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1455

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11178